



Accident de travail et prise en charge integrale

Par **labibida**, le **17/05/2009** à **22:03**

Bonjour,

je suis étudiante infirmiere et je fais des remplacements d'aide soignante pendant les week end et les jours fériés , j'ai eu une chute lors de mon service et ca été déclaré comme étant accident de travail , le probleme est que jusqu'a aujourd'hui j'ai rien reçu de la part de mon employeur , (j'ai eu 28 euros de la part de l'assurance maladie ;indemnité journaliere) ,sachant que c'est un arret de 2 jour (les deux jour du week end pendant lesquelles je devait faire le remplacement) et entre temps le directeur et l'assistante de direction ont été changé et quand je suis partie voir la nouvelle direcetion on m'a sorti que j'avais le droit a rien vu que j'étais en remplacement pourtant j'ai signée des CDD .

j'aimerais avoir une réponse clair par rapport a ma situation , est ce que c'est vrai que parce que je suis étudiante que je peux pas etre indemnisé integralement et est ce que c'est vrai que ce n'est qu'a partir du deuxieme jour quand sera indmnisé ?

A qui m'adressé dans ce cas ?

Je vous remerci d'avance.